

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	22 juin 2018
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	76
N° identifiant	2018-0298

Titre	SEML Patrimoniale de la Vienne - Modification de l'objet social
-------	---

Rapporteur(s)	M. El Mustapha BELGSIR
Date de la convocation	01/06/2018

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Edouard ROBLOT

Membres en exercice	91	
Quorum		

PJ.	
-----	--

Présents	65	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Bernard CORNU - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - M. René GIBAULT - Mme Anne GÉRARD - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLÈRE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARAZIN-BAUDOIX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires M. Jacky GREFFIER - M. Vincent THOMASSIN - M. Jean-Louis GIRAudeau - M. Stéphane GARNAUD - M. Christian GIRARD - M. Jean BRILLAUD - Mme Christine POLO les conseillers communautaires suppléants
----------	----	---

Absents	15	M. Michel BERTHIER - M. Dominique CLÉMENT - M. Jérôme NEVEUX - M. Gérard SOL Membres du bureau Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Olivier BROSSARD - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMpte - M. Yves JEAN - M. Serge LEBOND - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE les conseillers communautaires
---------	----	---

Mandats	11	Mandants	Mandataires
		M. Patrick CORONAS	Mme Coralie BREUILLÉ
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	M. Sylvain POTHIER-LEROUX
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. Daniel HOFNUNG
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Gilles MORISSEAU	M. Abderrazak HALLOUMI
		M. Gérard HERBERT	Mme Nelly GARDA-FLIP
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	M. Bernard CORNU
		Mme Marie-Dolorès PROST	M. Gérald BLANCHARD
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		M. Patrick BOUFFARD	M. Fredy POIRIER
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Francette MORCEAU

Observations	L'ordre de passage est : la 119, de la 1 à 24, de la 26 à 31, la 51, la 55, la 54, la 52, de la 56 à 57, de la 76 à 82, de la 84 à 88, de la 90 à 93, de la 32 à 50, de la 58 à 75, de la 94 à 102, de la 104 à 118. Sortie de Mme Ghislaine BRINGER. Départ de MM. Michel BERTHIER et Jérôme NEVEUX.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique

La Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Patrimoniale de la Vienne, créée le 5 novembre 2010, a pour principal objet :

- de détenir une participation dans la société d'exploitation du Parc de loisirs du Futuroscope au regard de l'impact structurant et stratégique de cet équipement en termes de développement économique et d'attractivité du territoire départemental,
- de réaliser les investissements dans les opérations d'immobilier d'entreprise sur le territoire du Département de la Vienne.

Pour réaliser cet objet, la SEML est, de par ses statuts, autorisée, pour ce qui concerne les investissements immobiliers, à réaliser toute opération classique (acquisition, prise de participation dans des filiales, souscription de baux, réalisation de travaux de construction et d'amélioration, etc.).

Le capital social, de 26 449 750 €, est détenu par le Département de la Vienne (79,73 %), la Caisse des dépôts et consignations (14,93 %), Grand Poitiers Communauté urbaine (4 %), la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault (1 %) et Dexia (0,34 %).

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les compétences des départements et par voie de conséquence, leurs possibilités de participation à des SEM dont l'objet social ne correspondait plus à leur champ d'intervention.

Afin de pérenniser la participation du Département à la SEML Patrimoniale, il a donc été proposé de modifier l'objet social de cette société afin que son champ d'intervention corresponde de façon prépondérante aux compétences du Département et de ses autres actionnaires.

Il est ainsi proposé de sécuriser les conditions d'intervention de la société en élargissant son objet social, de la manière suivante :

"La société a pour objet de réaliser des investissements portant sur des équipements touristiques, sportifs, de loisirs, et/ou culturels structurants et stratégiques pour le territoire du Département de la Vienne, ainsi que sur l'immobilier d'entreprises.

Elle réalisera les opérations suivantes :

- la réalisation de toute étude ainsi que de travaux de construction, d'amélioration ou de rénovation, d'immeubles ou d'ensemble immobilier à usage touristique, sportif, de loisirs culturel, industriel, commercial ou artisanal,
- l'acquisition en vue de leur location d'immeubles ou d'ensemble immobilier à usage touristique, sportif, de loisirs, culturel, industriel, commercial ou artisanal, et le cas échéant, leur vente dans le cadre de la gestion de son patrimoine,
- la souscription en tant que preneur à d'éventuels baux emphytéotiques, baux à construction ou autorisation d'occupation temporaire du domaine public, dès lors que la conclusion de tels contrats s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre des opérations susvisées,
- la participation au capital de sociétés dont l'objet se rattache à celui décrit au premier alinéa, dont la société d'exploitation du parc de loisirs du Futuroscope,
- la mise en place des moyens financiers nécessaires à ces opérations, en ce compris la conclusion de tout emprunt ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la société exercera son activité en cohérence avec la politique globale et la stratégie définie par les collectivités territoriales et leurs groupements ayant compétence sur le territoire départemental.

Plus généralement, la société pourra accomplir toutes opérations, immobilières, industrielles, commerciales, et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation".

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Considérant la décision du conseil d'administration de la société, en date du 27 janvier 2017,

Il vous est proposé :

- de donner un avis favorable à la rédaction nouvelle ci-dessus transcrise de l'objet social dans les statuts de la SEML Patrioniale de la Vienne,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cet objet.

POUR	71	
CONTRE	2	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	1	M. Abderrazak HALLOUMI
Ne prend pas part au vote	2	Mme Ghislaine BRINGER, M. Alain CLAEYS

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	2 juillet 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	2 juillet 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180622-Imc186289-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.9
Nomenclature Préfecture	Prise de participation (SEM, etc...)